



## L'INDISPENSABLE RAPPORT DE FORCE !

- les 20 ans de l'AEFE, pression du SNES afin que les personnels ne soient pas ignorés dans la manifestation. Le Ministre Bernard Kouchner reçoit les représentants du SNES et s'engage sur l'alignement du congé maladie avec celui des personnels du MAE.

- ISVL, la direction de l'AEFE et la tutelle tournent autour du pot. Les collègues de Bogota se mettent en grève 3 jours et menacent de 3 jours de grève la semaine prochaine et plus si nécessaire. Ils demandent une compensation de leur perte de pouvoir d'achat chiffrée à 20 %. Le SNES au niveau national demande que l'ISVL soit augmentée en réel d'au moins 20 % d'ici la fin 2010. L'action se poursuit !

- ISVL au Brésil, les trois établissements demandent une augmentation d'au moins 50 % de l' ISVL. Les collègues seront en grève 3 jours début mai.

Un exemple à suivre pour tous les collègues qui se plaignent du bas niveau de leur ISVL.

L'accès aux bourses pour les fonctionnaires, les sections du SNES interviennent dans les commissions locales des bourses pour imposer l'examen des dossiers des fonctionnaires y compris expatriés. Au niveau national, le SNES demande que soit retirée de l'instruction générale la mention scélérate.

**Pour que vos revendications aboutissent, pour agir en faveur de l'amélioration de votre situation,**

**rejoignez le SNES  
 et votez pour le SNES et la FSU  
 aux élections de l'AEFE.**

Paris, le 15 avril 2010

H.D.F.  
 INFO  
 N° 11

Secteur hors de France  
 téléphone : 33 1 40 63 29 41  
 télécopie : 33 1 40 63 28 31  
 site : [http:// www.hdf.snes.edu](http://www.hdf.snes.edu)  
 e-mail : [hdf@snes.edu](mailto:hdf@snes.edu)

### SOMMAIRE

1. Les 20 ans AEFÉ : 9 et 10 avril à Paris
2. Action ISVL au Brésil et en Colombie
3. Réforme Chatel : textes publiés, l'action continue !
4. Accès des fonctionnaires aux bourses scolaires
5. Compte rendu de la commission MLF
6. AEFÉ : campagne de notation administrative
7. Recrutement aux écoles européennes
8. Le SNES sur le terrain : Mayotte, stage Bamako

## 1. Les 20 ans de l'AEFE : 9 et 10 avril à Paris

Contrairement à d'autres organisations, le SNES et le SNUipp ont décidé de participer à la manifestation des 20 ans de l'AEFE de manière offensive en faisant un tremplin pour les revendications des personnels et pour les luttes en cours. Les personnels, grands absents de la fête anniversaire, étaient largement visibles à travers les affiches, la banderole et les T shirt du SNES, du SNEP et du SNUipp. La pression exercée par le SNES avant la manifestation a obligé la tutelle à faire largement état du rôle des personnels pour le rayonnement de l'enseignement français à l'étranger. Le président du CA, Christian Masset Directeur général de la mondialisation et des nouveaux partenariats, a bien insisté sur le caractère de service public de l'AEFE et sur le rôle particulier joué par les personnels y compris dans la gestion de l'établissement en évoquant le conseil d'administration et les remuants représentants des personnels. La Directrice a été plus discrète. Pourtant, même le Ministre Bernard Kouchner a salué explicitement l'action des personnels.

Pendant l'intervention du Ministre, le SNES et le SNUipp étaient bien visibles et le ministre a même précisé en public qu'il nous rencontrerait à l'issue de son intervention. C'est bien le résultat de la pression exercée par nos syndicats qui a permis cette rencontre que nous avons voulue réservée aux organisations syndicales représentatives.

Le SNES et le SNUipp ont développés trois points devant le ministre :

- la modification du décret sur le congé maladie pour supprimer les différences de traitement avec les personnels du MAE. Le Ministre a demandé à ses services de mettre en œuvre le changement au plus vite en présence du membre de son cabinet chargé de l'AEFE et du DGM, président du CA ;
- les augmentations et re-basages des ISVL de nombreux pays sur lesquels il a été dubitatif !
- la remise à niveau de l'avantage familial pour lequel les responsables de l'AEFE ont répondu en chœur qu'ils voulaient nous annoncer que c'était fait mais qu'il y avait eu un contretemps. Le feuillet continue !

Ne nous faisons pas d'illusion, nous devons rester vigilants sur le congé maladie pour lequel le Ministre s'est engagé. Toutes les occasions seront bonnes pour remonter au créneau même sur ce sujet.

Ce qui est certain pour la participation du SNES et du SNUipp à ces « 20 ans de l'AEFE », c'est qu'ils ont été utilisés par nos syndicats pour montrer que les revendications ne sont jamais absentes y compris des rendez-vous publics et que nous ne renoncerons pas, sous prétexte de bonnes manières, à la mission que les personnels nous confient par leur vote en CCP et au CTP.



## 2. Action ISVL au Brésil et en Colombie

### BRESIL / SITUATION MATERIELLE TRES DEGRADEE POUR LES RESIDENTS.

Les sections SNES du Brésil de Rio, Sao Paulo et Brasilia déposeront un préavis de grève à partir du mardi 4 mai.

L'Agence connaît depuis longtemps les motifs du mécontentement des collègues mais n'a jamais rien fait pour y remédier. On ne s'étonnera donc pas de l'exaspération et du degré de forte mobilisation démontrée aujourd'hui par les collègues du Brésil. Voici les raisons de cette colère, raisons qui ont été exposées à l'ambassadeur par les représentants syndicaux sur place :

- La stagnation en montant de l'ISVL depuis 2002 combinée à l'inflation et à la valorisation du real par rapport à l'euro ont conduit à une lourde perte de pouvoir d'achat. Les collègues la chiffrent à 50 % en monnaie locale depuis 2002, date de la mise en application du décret 2002-22.
- Un avantage familial qui ne couvre même pas les frais de scolarité comme le prévoit le décret. En une année, à Brasilia par exemple, les écarts peuvent atteindre jusqu'à 2000 euros entre ce qui est versé par l'Agence aux collègues au titre de l'AF et ce qu'ils doivent effectivement payer comme frais de scolarité.
- Le comble du mépris pour les personnels est atteint quand l'Agence considère que ce maigre avantage familial est une aide à la scolarité pour, de fait exclure les résidents du bénéfice des bourses.
- Enfin dernier point qui contribue à dégrader davantage la situation de ces collègues : l'interdiction de travailler au Brésil pour les conjoints français de titulaires. Interdiction qui est d'autant plus inadmissible que les autres agents du MAEE bénéficient d'une indemnité compensatoire dont l'AEFE prive ses personnels.

Les collègues des trois établissements brésiliens ont envoyé une lettre en date du 5 avril 2010, à la Directrice de l'AEFE. Ils ont rencontré l'Ambassadeur le 12 avril. Ils attendent maintenant des réponses concrètes et non de simples gestes.

## **ISVL A BOGOTA : 80 % DES EXPATRIÉS ET RÉSIDENTS EN GREVE A BOGOTA LE 13 AVRIL POUR L'ISVL**

La grève continue le 14 et le 15 et elle se poursuivra le 20, 21 et 22 si la direction de l'AEFE ne veut pas entendre. Le SNES national intervient auprès de celle-ci pour qu'une augmentation conséquente soit décidée immédiatement.

Les personnels de Bogota s'adressent à la direction de l'AEFE :

Aucun salarié ne peut supporter une perte de 20% de son pouvoir d'achat.

**Le 4 mars 2010**, nous vous avons envoyé une lettre vous faisant part de notre grande préoccupation face à la baisse énorme de pouvoir d'achat que les professeurs résidents en Colombie subissent en ce moment du fait de la chute de l'euro par rapport au dollar et au peso colombien. Nous vous avons demandé instamment un nouveau calcul de l'ISVL en Colombie qui tienne compte des réalités que nous vivons.

Nous avons déposé **le 11 mars 2010** un préavis de grève reconductible pour les mardi 13, mercredi 14 et jeudi 15 avril afin de soutenir cette revendication et de vous laisser le temps de prendre une décision.

Notre préoccupation a été relayée au Conseil d'Administration de l'Agence du **lundi 22 mars 2010** par notre secrétaire madame Blandine Descloquemant qui est membre du CA.

Aujourd'hui, **13 avril 2010**, la plupart des 46 résidents du lycée sont inquiets, mécontents voire désabusés par des années de revendications légitimes sans réponse concrète de la part de l'Agence et se sont mis en **grève locale reconductible les 14 et 15 avril** pour demander ce nouveau calcul. **Un nouveau préavis de grève locale reconductible a été déposé pour les 20, 21 et 22 avril.**

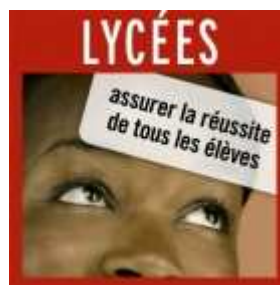
De plus, l'ensemble du personnel considère que l'ISVL ne devrait plus grever le budget de l'établissement mais que, vu la diminution notoire du nombre d'expatriés, l'Agence devrait prendre en charge la totalité de celle-ci pour éviter d'affecter la masse salariale des établissements et par là même les salaires des professeurs recrutés localement.

D'une manière générale, le personnel est très préoccupé du désengagement de l'Etat concernant le budget des lycées français et les salaires des enseignants. Il souhaite que les autorités compétentes prennent enfin conscience des conséquences négatives de ce désengagement et prennent leurs responsabilités afin de préserver l'excellente qualité du réseau.

Quant au problème de l'ISVL, il faut le régler rapidement car, encore une fois, notre situation est très difficile : Nous vous prions donc de bien vouloir obtenir des autorités compétentes un nouveau calcul de l'ISVL qui tienne compte des réalités économiques que nous vivons et qui se

traduise par une augmentation substantielle de celle-ci.

### **3. réforme Chatel : textes publiés, l'action continue !**



Les décrets et textes sur la gouvernance de l'établissement et la réforme du lycée sont parus au Journal Officiel du jeudi 28 janvier 2010, les projets de programmes de Seconde sont en consultation sur Eduscol depuis le 27 janvier : dans les établissements, refusons cette réforme, dangereuse et inapplicable !

Le SNES exige le retrait des décrets et arrêtés. Il appelle la profession à se mobiliser dans les établissements.

#### **Que faire dans son établissement : organiser l'action !**

- ▀ Demander et investir les demi journées banalisées d'information sur la réforme
- ▀ Exiger la consultation du Conseil d'Etablissement (CE) pour toute demande d'ouverture / suppression d'enseignement par le chef d'établissement à l'AEFE
- ▀ Préparer la répartition des moyens sur la base des structures et des revendications de l'an dernier et la proposer au vote en CE
- ▀ Neutraliser le conseil pédagogique (modalités selon le contexte local)
- ▀ Questionner la mise en place des groupes de compétences en Langues vivantes (LV)
- ▀ Susciter des réunions avec les parents

Il s'agit dès maintenant de faire la démonstration que la réforme est inapplicable, qu'elle se traduit par des baisses horaires dans toutes les disciplines, que l'accompagnement personnalisé (AP) est une régression par rapport même à l'existant, que les élèves les plus en difficulté sont les plus malmenés.

#### **Préparation de la rentrée : la grande improvisation**

Le calendrier de préparation de rentrée est-il soluble dans celui de la réforme ? L'AEFE donne des instructions aux chefs d'établissements pour préparer la mise en place de la seconde et inciter à soutenir la réforme et sa mise en place. Officiellement, tout va bien !

Pourtant sur le terrain, les chefs d'établissement s'agitent en ordre dispersé, tentant tant bien que mal de trouver les moyens de traduire concrètement les errements ministériels. Les chefs d'établissement mènent des tractations de couloir pour répartir enseignements et dédoublements, tout en convoquant des instances (coordonnateurs, conseil pédagogiques etc.) priées de se mettre au travail sur la classe de Seconde.



La Direction de l'AEFE ne dit rien sur la consultation du CE et de ses instances centrales comme le CTP. Le SNES dénonce cette absence. La répartition des moyens peut avoir des conséquences sur les ouvertures/suppressions de poste par l'AEFE. A nous de démontrer dans la pratique au sein des établissements quelles seront les conséquences de la réforme dans son ensemble et pas seulement lors de la mise en place de la seconde.

Il faut profiter des 1/2 journées banalisées pour examiner concrètement les conséquences de la mise en oeuvre de toute la réforme jusqu'en terminale et anticiper les conséquences sur les emplois.

Il faut présenter les conclusions devant le CE et rejeter une organisation qui aboutira à des suppressions d'emplois. Le SNES HDF enverra début mai une enquête à tous les S1 pour faire le point afin que la question soit portée devant le CTP.

#### **Accompagnement personnalisé (AP) : foire à tout**

Toute heure en petit groupe sera prise sur les moyens de l'établissement. L'équation à résoudre est simple : plus il y a de moyens dégagés pour l'AP, avec pour objectif de vraiment « personnaliser », et plus les possibilités de dédoubler les heures disciplinaires fondent. Bref plus on améliore l'« extérieur » des cours, plus on dégrade l'intérieur. Le cadrage flou (soutien, approfondissement, orientation, interdisciplinarité) donne lieu à interprétations multiples. Certains annualisent, d'autres reprennent le modèle de l'aide individualisée, ou l'emploi au maintien de sections européennes ou de classes à projet, etc. Au bout du compte, qui y gagne ? Les élèves qui perdent heures disciplinaires et aide individualisée ? Les personnels qui voient leurs missions s'empiler et leurs conditions de travail se dégrader ? La qualité de la formation qui sera construite sur des disciplines dénaturées et une réduction de l'offre ?

#### **Groupes de compétences en LV : questionner leur mise en place**

Les réunions d'équipes disciplinaires se multiplient. Le SNES appelle à refuser la mise en place des groupes de compétences, dont l'obligation ne figure à l'heure actuelle dans aucun texte.

#### **Enseignements d'explorations (EDE) : qui et pour quoi faire ?**

La carte des EDE et des options facultatives semble fortement suggérée par les chefs d'établissement, et leur ouverture adaptée de l'existant.

Les contours de ces enseignements sont tellement flous (diverses disciplines peuvent en prendre tout ou partie en charge) qu'il est difficile à l'heure actuelle de les faire entrer dans la répartition des moyens disciplinaires (d'où les consignes pour les CE, voir plus haut). Les ajustements se feront-ils pour des raisons pédagogiques ou de service ? La consigne du ministère est de ne pas insister sur ces enseignements dans la communication vers les familles. Il s'agit sans doute de dissimuler le fait que les lycées ne sont pas prêts alors que les parents de 3ème commencent à réfléchir à leurs demandes d'affectations pour l'an prochain.

#### **Vous avez dit abondements ?**

Les moyens supplémentaires (au delà des 39h/division de Seconde) sont rares. Ils permettent parfois le maintien d'options facultatives, non le financement des enseignements technologiques.

#### **Tutorat : c'est non !**

Certains recteurs ont annoncé compter sur le bénévolat !

Textes parus au Journal Officiel du 28 janvier 2010

- ▶ [Décret n° 2010-99 du 27 janvier 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement](#)
- ▶ [Décret n° 2010-100 du 27 janvier 2010 relatif aux enseignements du second degré des voies générale et technologique et à l'information et l'orientation et modifiant le code de l'éducation \(partie réglementaire - livre III\)](#)
- ▶ [Arrêté du 27 janvier 2010 relatif à l'organisation et aux horaires de la classe de seconde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole](#)
- ▶ [Arrêté du 27 janvier 2010 relatif à l'organisation et aux horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général](#)
- ▶ [Consultation sur les projets de programmes de la classe de Seconde \(enseignements communs et d'exploration\)](#)

### **4. Accès des fonctionnaires aux bourses scolaires**

Lors de la séance du Conseil d'Administration de l'AEFE, les représentants du SNES-FSU ont proposé de mettre en note une modification de l'instruction générale des bourses scolaires.

Il s'agissait de supprimer de l'ajout fait du paragraphe 1-10 lors de la réunion de la Commission Nationale des Bourses des 16 et 17 décembre 2009 sur "la prise en compte des autres aides à la scolarisation" et où sont placés sur le même plan "les exonérations éventuellement consenties par les établissements à leurs personnels" et "les majorations ou avantages familiaux perçus par les expatriés de l'Etat ou de ses établissements publics et des personnels résidents de l'AEFE".

En tant que membres du Conseil d'Administration, les représentants du personnel SNES-FSU considèrent qu'il est dans les attributions du CA de prendre une décision sur les principes de recevabilité de dossiers de demande de bourses compte tenu du fait que les bourses sont accordées par l'AEFE (Article D531 - 45 du Code de l'Education) et que c'est la Directrice qui est responsable de ces attributions (décret 2003-1288 du 23 décembre 2003).

Qu'en plus, les principes d'attribution ne doivent pas être confondus avec ceux de la mesure de prise en charge. Les bourses sont attribuées en

fonction des revenus des familles qui les demandent et les fonctionnaires ne sauraient en être écartés sur le fait qu'ils sont fonctionnaires. C'est le revenu qui détermine de tout un chacun qui détermine le droit aux bourses.

En matière de revenu, la clarté est extrême chez les fonctionnaires puisqu'ils sont déterminés par les dispositions du décret du 28 mars 1967 ou par celles du décret du 4 janvier 2002. Ces revenus sont composés de plusieurs éléments dont un, à caractère familial, pour enfant à charge "attribué en lieu et place des avantages familiaux accordés aux personnels au service en France".

C'est sur la base de ces revenus, pris dans leur globalité, que doit être examinée la demande de bourse en comparaison avec la totalité des frais de scolarité. En France, les bourses éventuelles s'ajoutent aux allocations familiales.

Les commissions locales des bourses qui se tiennent actuellement font ressortir une désapprobation quasi-générale de la mention ajoutée qui est vécue comme une provocation en cette période difficile pour de nombreuses familles.

Avec le soutien de centaines de collègues à travers le monde, le SNES-FSU renouvelle sa demande de suppression de l'ajout fait en décembre 2009 au 1-10 de l'instruction générale des bourses scolaires qui exclut l'examen des demandes de bourses des fonctionnaires.

## **5. Compte rendu de la commission MLF**

La commission de pré recrutement concernant les postes à la MLF (écoles d'entreprise, réseau MLF et réseau OSUI - Maroc) s'est tenue le mercredi 24 mars 2010 à Paris.

La liste des candidats pré sélectionnés est en ligne sur le site de la MLF (<http://www.mlfmonde.org/spip.php?article479>).

La mission laïque contactera les collègues pré sélectionnés. Vous êtes invité(e) à faire savoir dès à présent par mail adressé à [jeannie.trainoir@mlfmonde.org](mailto:jeannie.trainoir@mlfmonde.org) avant le 06 avril 2010, date impérative, si vous maintenez votre candidature. En l'absence de réponse à cette date, votre candidature sera annulée.

Les dossiers seront ensuite transmis aux chefs d'établissements qui retourneront leur proposition argumentée à la MLF avant le 20 avril. Les candidats sélectionnés seront alors contactés par la MLF et entameront les démarches administratives.

Les candidats présélectionnés pour les écoles d'entreprise seront informés directement par mail. La procédure est différente puisque l'avis de

l'entreprise sur les dossiers est préalable à toute information.

Attention :

- Les collègues ayant fait des candidatures doubles sont rayés des listes candidatures simples.
- Dans quelques pays, les législations locales peuvent entraîner l'annulation de certaines candidatures (femmes célibataires ne pouvant exercer en Arabie Saoudite, refus de délivrance d'un visa pour conjoint(e) ne travaillant pas en Russie...).
- La quasi totalité des postes à pourvoir concerne des certifiés, la MLF n'a donc pas examinée les candidatures des postulants agrégés.
- Une quinzaine de postes second degré ont été annulés parce que le collègue déjà en poste n'a pas obtenu de mutation ou pour cause de suppression du support titulaire en faveur d'un recrutement local.

Si votre candidature n'a pas été retenue, cela ne signifie pas qu'elle est définitivement écartée. En effet, tous les ans, des postes se libèrent tardivement et la MLF peut vous contacter directement dans ce cas.

Une commission bilan sur ce recrutement se tiendra le 2 juin 2010 à Paris.

En ouverture de la CCP, la FSU est intervenu sur différents points relatifs aux personnels: le problème des contrats des détachés de l'OSUI renouvelables une fois (pour les nouveaux contrats). Le SNES se conforte dans l'idée que ce n'est pas une solution. Un accent peut être mis sur la formation des personnels, c'est d'ailleurs une des souhaits annoncés de la MLF. Concernant les projets sur l'Espagne et le moratoire gagné par la mobilisation des collègues à l'appel de la FSU, la MLF nous dit que le projet n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour. Le SNES fera preuve de toute la vigilance nécessaire sur ces questions qui touchent directement les personnels.

## **6. AEFÉ : campagne de notation administrative**

La campagne de notation administrative a débuté au sein du réseau de l'AEFE.

Le délai de rigueur de réception des notations au service des personnels exerçant à l'étranger est fixé au 1<sup>er</sup> mai 2010.

Tous les personnels titulaires en activité sont concernés, y compris ceux qui sont en congé pour une période courte au cours de l'année.

Dans le réseau de l'AEFE, la notation administrative relève du conseiller culturel sur proposition du chef d'établissement.

- Dans un premier temps, le proviseur du lycée transmet à l'enseignant sa proposition de notation administrative (note chiffrée + appréciation).
- Le SNES conseille de ne pas la signer et de dialoguer avec le chef d'établissement si vous voulez qu'elle soit modifiée.
- Ensuite, cette fiche de notation est transmise au SCAC où le conseiller culturel y ajoute son appréciation.
- Comme vous ne l'avez pas signée, elle revient alors au lycée pour signature qui atteste que vous en avez bien pris connaissance.

### Comment contester sa notation administrative ?

#### Localement

- Adresser votre contestation au Conseiller culturel, président de la CCPLA, en vue de l'examen par celle-ci de votre contestation.
- Contactez également les commissaires paritaires Snes qui instruiront votre dossier.

#### Si vous n'obtenez pas gain de cause en CCPLA

- Adresser votre contestation à la directrice de l'Agence, présidente de la CCPCA afin que votre requête en révision soit examinée et mettez-en copie au directeur des ressources humaines à Nantes.
- Contactez alors les commissaires paritaires du Snes hors de France qui défendront votre dossier. Fournissez-nous les pièces nécessaires : les 3 derniers avis de notation administrative, votre argumentaire détaillé et le compte rendu de la CCPLA.
- **N'hésitez pas à contester votre notation administrative si vous jugez qu'elle ne reflète pas votre investissement au sein de l'établissement.**

Chaque année, Le Snes HDF obtient lors des CCPCA, la révision de certaines notations administratives qu'il avait à défendre.

## 7. Recrutement aux écoles européennes

La procédure de recrutement pour les Ecoles européennes est parue au [BO n°12 du 25 mars](#). Les dossiers de candidature sont à télécharger sur le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr), rubrique outils de documentation, d'information, télé procédures et formulaires. Les dossiers complets sont à remettre en **deux exemplaires** au chef d'établissement pour avis et envoi au ministère (**bureau des personnels enseignants du second degré hors académie**

(DGRH B2-4), 72, rue Regnault, 75243 Paris cedex 13) au plus tard le **22 avril**.

Les candidats postulent à l'aveugle car les mutations internes sont prioritaires. La localisation des postes susceptibles d'être vacants ne peut donc être précisée ce que dénonce chaque année le SNES au vu de l'importance quant à l'ordre des vœux lors de la phase finale du recrutement.

**Les candidats peuvent formuler jusqu'à 14 vœux.**

**Les dossiers de candidature** doivent être **les plus complets possibles et contenir les pièces justificatives des compétences demandées** pour certains postes. L'an passé, l'Inspecteur général a également insisté sur la qualité de la **lettre de motivation**, qui serait trop souvent la simple répétition du CV. Il faut cependant prendre garde aux éléments de profil mentionnés par la note de service : celle-ci insiste sur la **compétence en FLE, jugée indispensable en lettres et histoire géographique**. Ceci posé, nous avons souvent constaté en commission que les collègues qui n'enseignaient que le FLE n'étaient pas forcément retenus, l'Inspecteur ayant tout de même besoin de professeurs de lettres au sens tout à fait habituel !

Dans certains cas, une formation post-baccalauréat en philosophie (pour les candidats « lettres ») pourra être intéressante et ouvrir exceptionnellement sur une petite partie d'enseignement en philosophie.

**Une connaissance actualisée de l'anglais et/ou de l'allemand est indispensable** dans l'environnement quotidien de l'exercice de la fonction essentiellement pour les postes dans les pays anglo-saxons.

Des compétences larges en **TICE** peuvent être exigées.

Les professeurs sont appelés à enseigner de la première à la septième classe (soit de la sixième à la terminale) et à s'impliquer, en outre, dans divers aspects de la vie de l'école. L'activité de l'enseignant ne se limite en aucun cas aux strictes périodes d'enseignement qui sont de 45 minutes chacune.

Les écoles européennes recrutent pour la rentrée prochaine :

- **neuf professeurs agrégés ou certifiés de lettres.**

Les professeurs de lettres sont amenés à enseigner à des élèves en français langue maternelle, langue II, III ou IV. Cette importance de l'enseignement en langue II, III ou IV suppose une solide formation en français langue étrangère (FLE) et une réelle expérience.

- sept professeurs agrégés ou certifiés d'histoire géographique
- un professeur agrégé ou certifié de mathématiques



- deux professeurs agrégés ou certifiés de SVT
- trois professeurs agrégés ou certifiés de sciences physiques chimie
- un conseiller principal d'éducation (connaissance de l'anglais et de l'allemand)

Le groupe de travail qui examine les propositions de l'Inspecteur se réunit habituellement courant mai. Nous annoncerons sur notre site la date de cette commission dès qu'elle sera connue.

Pour un suivi de votre candidature, n'hésitez pas à nous retourner [la fiche syndicale](#) ainsi que tout document (rapport d'inspection, diplôme de compétence linguistique, FLE...) nous permettant de valoriser votre candidature lors du futur groupe de travail.

## **8. Le SNES sur le terrain : Brésil, Mayotte, stage Bamako**

### **COMPTE RENDU STAGE DE FORMATION SYNDICALE SNES MAYOTTE.**

Le SNES Mayotte organisait un stage de formation syndicale le 22, 23 et 24 mars. Un membre du SNES HDF était présent. Une trentaine de collègue participaient à ce moment fort de la vie syndicale locale.

Dans le cadre des possibilités d'intervention du syndicat au niveau de l'établissement, les collègues se sont interrogés sur les points suivants concernant leurs droits :

Le fonctionnement du logiciel de note. A quoi sert-il ? N'est-ce pas un bon moyen pour les services préfectoraux de repérer les élèves clandestins en consultant la base élèves. N'est-ce pas aussi un bon moyen d'évaluer les profs pour la notation administrative ? Sur ce dernier point, pour éviter tout type de surveillance, on peut ne saisir que sa moyenne trimestrielle.

Une discussion sur les taches du professeur principal : On ne peut lui imposer tout et n'importe quoi. Ni l'heure de vie de classe ni le B2I ne sont de la compétence exclusive du professeur principal. Contrairement à ce qui est affirmé par certains chefs d'établissement, il n'est pas payé pour cela et d'ailleurs le financement de l'heure de vie de classe n'a jamais été prévue.

### **La situation des contractuels à Mayotte :**

L'action syndicale a permis de faire des progrès dans la situation des contractuels. Ils sont désormais recrutés par une CCP créé le 24 février 2009 sur la base d'un barème comptabilisant certains critères précis comme l'ancienneté, l'admissibilité au CAPES mais avec un bémol : l'avis du chef d'établissement qui reste déterminant. Les contractuels sont nombreux à Mayotte, résultat de la crise de recrutement que connaît ce territoire. Si le VR n'hésite pas à passer par pôle emploi pour les recruter, ces contractuels n'ont toutefois droit à aucune prise en charge du billet d'avion ni de leur

déménagement. Outre ces désagréments, ils subissent également une atteinte à leurs droits syndicaux les plus élémentaires (pression sur le droit de grève). Le SNES s'emploiera donc à lutter pour que ces personnels indispensables au bon fonctionnement du système soient enfin traités comme ils le méritent par l'administration vice rectorale. A noter que cette dernière s'est encore distinguée en refusant de prendre en charge le billet d'avion de collègues admissibles au CAPES et ce en contradiction avec le décret 2006-781, art 6 qui prévoit cette prise en charge mais l'intervention rapide et efficace du SNES local a permis que ces collègues soient rétablis dans leur droit.

### **Audience chez le Vice Recteur.**

Le Vice -Recteur a décidé cette année de mettre des avis défavorables pour une vingtaine de collègues qui voulaient réintégrer au bout d'un an ou de trois ans de séjour. Nous avons déjà évoqué ce problème (voir HDF info n°5) C'était donc le moment opportun pour demander au VR des explications sur ces refus qui constituent une première et sont inacceptables à nos yeux. D'abord le VR explique à la délégation que les collègues sont en contrat ce qui est faux puisqu'ils restent fonctionnaires placés auprès des autorités de l'État en poste à Mayotte. Ensuite, il nous indique qu'ils ont signé pour deux ans (durée du séjour) Nous lui rétorquons que deux ans est une durée maximale pour chaque séjour qui ne peuvent être qu'au nombre de deux mais qu'il n'existe aucune durée minimale. Mais rien n'y fait le VR s'entête et s'arroge le droit de juger de la gravité de chaque demande et d'autoriser ou non la fin de séjour en fonction de ses vues. Par ailleurs, nous dénonçons la décision prise de renvoyer systématiquement au bout d'un séjour les collègues âgés de 63 ans ou les collègues malades. Si la visite médicale qui précède tout départ en Outre mer a été abolie pour les mutations à Mayotte, ce ne sont pas les collègues qui en sont responsables et qui doivent en payer les conséquences. En conclusion sur les avis défavorables, nous terminons sur une fin de non recevoir et une invitation de la part du Vice Recteur à nous rendre au TA !

Sur les refus de détachement pour des collègues qui ont obtenu l'AEFE simultanément à Mayotte, le VR est encore plus catégorique, à savoir qu'il estime qu'un collègue ne peut être candidat aux deux mouvements (AEFE et Mayotte) et qu'il doit choisir l'un ou l'autre. On a beau lui dire que les collègues prennent leur précaution en cas d'échec à l'un ou à l'autre des deux recrutements, peu lui importe les situations personnelles pourvu que les enseignants soient présents devant les élèves.

On l'a vu, le VR a l'habitude de traiter les problèmes à sa manière et ce n'est pas fini. Lorsqu'il s'agit de notation administrative, nous lui indiquons que des items comme l'évaluation et la notation des élèves ainsi que la tenue des cahiers de texte ou bien encore la place et le rôle au sein des équipes pédagogiques ainsi que la participation à la vie de l'établissement ne sont pas pertinents dans ce cadre. Mais il n'en démord pas considérant que les professeurs sont en mission pionnière à Mayotte et

qu'ils doivent tout accepter de chefs sélectionnés spécialement par ses soins pour évaluer les professeurs dans leurs activités quotidiennes.

Suit une question sur l'heure de chorale qui n'est pas intégrée au service : pas de réponse.

Nous demandons une commission paritaire de préparation du mouvement intra compte tenu de la masse de travail : pas de réponse.

Pour terminer, nous interrogeons le VR sur l'enseignement de l'arabe à Mayotte car les collègues de cette discipline déplorent le fait que dans le nord de l'île, seul un collègue propose cet enseignement alors qu'il faudrait deux collègues avec 4 quatrièmes. Pour le VR, la priorité, c'est la maîtrise du français puis de l'anglais. C'est ce que veut le projet académique. L'arabe selon lui est suffisamment enseigné à Mayotte. Fermez le ban !

### **STAGE FSU LYCEE LIBERTE - BAMAKO 6 ET 7 AVRIL 2010**

Un programme chargé attendait les participants venus du Togo et du Burkina Faso du SNES et du SNUipp.

#### **Les enjeux du POS - AEFÉ**

Quels sont-ils pour les personnels ?

#### **Le métier d'enseignant**

##### **Réforme du lycée**

- Son application dans les établissements du réseau.
- Ses conséquences sur les personnels
- Les programmes

##### **Enseignement en collège**

- application du livret de compétences
- intégration de l'histoire de l'art

##### **Enseignement Primaire**

- Les réformes, la désobéissance

#### **Les statuts**

##### **Statuts des établissements**

- différentes instances / élections

##### **Situation des personnels**

- évolution des statuts
- Carte scolaire AEFÉ
- Contrats locaux / vacataires - Accord d'établissement / syndicalisation (*Intervention du SNEC*)
- En vrac (décret 2002-22 / avantage

familial / ISVL / Congés maladie / Prolongation de service / formation / remplacements)

#### **L'action syndicale**

- La grève et les autres moyens d'action
- Le droit de réunion sur le temps de travail ; l'information syndicale
- La communication aux parents ; agir avec les associations de parents
- Les différents niveaux d'intervention : l'établissement, le poste diplomatique, l'AEFE

Les débats intenses et constructifs ont permis de dégager des axes d'activité dans chaque pays et pour chaque syndicat. Pour le second degré, il a surtout été question de la réforme des lycées et de son application à l'étranger.

La situation des personnels à l'AEFE, titulaires et recrutés locaux, a été un grand moment du stage avec l'élaboration d'une plate-forme pour la manifestation des 20 ans de l'AEFE et la fabrication d'un t-shirt à partir de ces revendications.



Roger FERRARI  
Secrétaire national chargé des questions hors de France, Annie DELPORTE, Henri-Jean NOURI, Patrick SOLDAT, Laurent PICARD  
Membres du Secteur Hors de France.RF/AD/HN/PS/LP